



PRÉFET DE LA MEUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N°1 - FEVRIER 2021

MEUSE RELANCE – LA LETTRE



Édito



Pascale TRIMBACH
Préfète de la Meuse

Le Plan France Relance a pour objectif de soutenir les entreprises, l'emploi et les services publics à court terme et de préparer l'économie française de 2030, une économie française plus verte, plus compétitive, plus souveraine et plus solidaire.

La Meuse doit s'emparer de l'intégralité des opportunités offertes par France Relance. À ce titre, pour mieux appréhender les aides auxquelles les structures peuvent avoir droit, les services de l'État en Meuse, les chambres consulaires ainsi que la région Grand Est se sont associés pour créer la nouvelle plateforme numérique Meuse Relance, dont vous trouverez les détails ci-dessous.

Dans cette lettre, vous trouverez des informations sur différentes mesures mobilisables. Je vous prierai de bien vouloir relayer ces informations, afin que chacun puisse s'en saisir. Il ne faut rien s'interdire et oser proposer des projets que l'on pouvait parfois penser impossible à réaliser.

Osons collectivement faire de cette crise une opportunité de développement pour notre territoire, osons faire le pari d'un développement durable et pérenne de ce département.

Donnons-nous la peine de réussir.

Actualités : lancement de la plateforme Meuse Relance

Meuse Relance est une plateforme dédiée à l'orientation des acteurs du territoire. Les entreprises, collectivités et associations meusiennes peuvent désormais poser leurs questions concernant les aides mobilisables dans le cadre du Plan de relance et recevoir une réponse rapide des partenaires associés à la démarche.

Pour découvrir la plateforme Meuse Relance, vous pouvez consulter [la page dédiée](#)

Conseillers numériques



Les conseillers numériques accompagnent les Français dans leurs usages quotidiens : travailler à distance, acheter en ligne, s'informer et apprendre à vérifier les sources, réaliser des démarches administratives...

Les collectivités territoriales peuvent candidater pour recruter et accueillir un conseiller numérique, qui suivra une formation initiale obligatoire financée par l'État. Une fois la candidature retenue, la collectivité bénéficiera d'un **soutien financier de 50 000 € par poste**.

Bénéficiaires : communes, département, région, EPCI, collectivités à statut particulier et structures privées

| Pour candidater, cela se passe sur la [plateforme en ligne](#)
Plus d'informations sur la mesure [ici](#)

Aides France Num

L'initiative France Num contribue au **développement économique des TPE et PME** grâce à l'augmentation de leur utilisation du numérique pour fidéliser les clients, gagner du temps, se faire connaître, vendre à distance...

Cette initiative se concrétise notamment par le site internet francenum.gouv.fr qui permet d'obtenir une recommandation personnalisée et de parcourir les offres de financement dédiées à la transformation numérique.

Plusieurs dispositifs sont proposés dans le cadre du Plan de relance :

- **Des diagnostics numériques gratuits** suivis d'un plan d'action réalisés par les CMA et CCI.
- **Une subvention de 500 €** à faire valoir sur l'achat d'une prestation d'accompagnement à la transformation numérique ou sur l'achat d'une solution notamment pour vendre ou communiquer à distance avec ses clients et pour promouvoir son activité sur internet.
- **Des formations-actions** animées par des experts (retrouver [ici](#) la liste des experts sur tout le territoire français)
- **Une formation en ligne** (de type MOOC) : « Ma TPE a rendez-vous avec le numérique »
- **Des prêts France Num** (garantis par l'État et la Commission européenne) proposés par les banques pour soutenir les projets de numérisation.

Bénéficiaires : TPE/PME, entreprises de moins de 50 salariés et micro-entreprises, en fonction des dispositifs

Démarches : plus d'informations [ici](#) et sur le site [France Num](#)

COHÉSION

Aides à l'embauche et à l'insertion des jeunes

BÉNÉFICIER D'UN CONTRAT AIDÉ, POURQUOI PAS VOUS ?

L'arrêté n°2021-23/DIRECCTE/du 29 janvier 2021 vise à prendre en compte les mesures mises en place par le Gouvernement pour **insérer et accompagner les publics en difficulté**, en matière de contrats aidés avec des objectifs ciblés très ambitieux vers les jeunes notamment, le maintien des taux favorables (65% PEC Jeunes et 47% CIE Jeunes) et l'introduction de modalités très attractives pour les PEC conclus avec les publics résidant en quartiers politique de la ville (QPV) ou en zone de revitalisation rurale (ZRR).

PEC QPV/ZRR

Les PEC conclus entre les **employeurs du secteur non marchand** (collectivités territoriales, associations etc.) et les publics **résidant en QPV/ZRR (quel que soit l'âge du bénéficiaire)** bénéficieront d'une majoration du **taux de prise en charge à 80 % du SMIC**. Les autres paramètres restent inchangés par rapport aux PEC Jeunes.

PEC JEUNES

Les PEC conclus entre les employeurs du secteur non marchand et les **jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus ou moins de 31 ans si RQTH** (hors QPV/ZRR) bénéficieront d'un **taux de prise en charge de 65 % du SMIC**. Le PEC prend la forme d'un CDI ou CDD d'une **durée de 6 à 12 mois**. La durée hebdomadaire de référence pour la prise en charge de l'aide à l'insertion professionnelle du PEC est de **21 heures au maximum**.



CIE JEUNES

L'aide à l'insertion professionnelle, attribuée à l'**employeur du secteur marchand** qui recrute en CIE un jeune de moins de 26 ans ou un jeune reconnu travailleur handicapé de moins de 31 ans, **s'élève à 47 % du SMIC**.

PEC TOUS PUBLICS

Le contrat PEC "tous publics" doit être mobilisé au **bénéfice des personnes âgées de 26 ans ou plus, ou de 31 ans ou plus pour les bénéficiaires en situation de handicap et résidant hors QPV/ZRR**. L'aide à l'insertion professionnelle est fixée de base à 45 % par référence au SMIC.

CONTACTS

Nord Meusien

Pôle emploi VERDUN : 03.29.86.97.80

Mission locale : 03.29.86.25.26

Cap emploi : 03.29.70.02.30

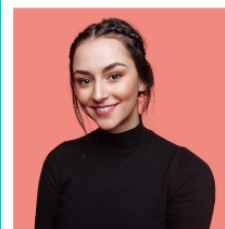
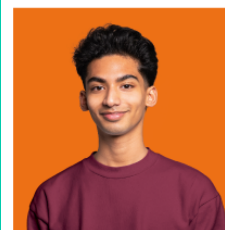
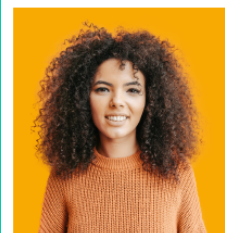
Sud Meusien

Pôle emploi BAR LE DUC : 03.29.77.50.86

Pôle emploi COMMERCY : 03.29.91.83.96

Mission locale : 03.29.79.01.13

Cap emploi : 03.29.76.18.79



Bénéficiaires : jeunes de 16 à 25 ans, collectivités territoriales, associations, entreprises

→ Recruter en contrat PEC est possible pour les employeurs du secteur non-marchand : collectivités territoriales, associations, communes, communautés de communes...

→ Le recrutement en CIE est ouvert aux employeurs du secteur marchand (entreprises).

Pour proposer un contrat PEC ou un CIE, l'employeur peut s'adresser à Pôle emploi, à la mission locale ou à Cap emploi.

| Retrouvez les flyers détaillés sur le PEC et le CIE [ici](#)

Plan de soutien aux cantines scolaires

Nombreuses sont les cantines qui souhaitent **s'approvisionner en produits frais, réduire le gaspillage ou encore supprimer les contenants en plastique**. S'engager dans cette transition demande un investissement initial important, particulièrement pour les petites communes.

Le plan France Relance vient donc en soutien de ces cantines scolaires pour lancer la dynamique, en permettant de financer :

- l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine, la transformation de produits frais (éplucheuse, essoreuse, robot coupe-légumes, robot de préparation...), ou à la conservation (armoire frigorifique, table de tri, salade bar, bar à crudités et à salade de fruits...);
- des investissements immatériels (logiciels, supports de communication électronique...);
- des prestations intellectuelles (audits, études, formations du personnel de cuisine...)

Bénéficiaires : communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) et leurs EPCI

Démarches : détails et dossier de demande à retrouver [ici](#)

Le fonds pour le recyclage des friches

Ce fonds finance le recyclage des friches ou la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, dépollution, démolition, requalification de l'aménagement) notamment dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain, de revitalisation des centres-villes ou encore pour en faire des sites prêts à l'emploi permettant la relocalisation d'activités.

La date limite pour candidater à la première session est le 1^{er} mars 2021. Le dossier complet est à déposer [ici](#). Dès la fin de la première session, une seconde session débutera et se terminera le 28 février 2022.

Bénéficiaires : collectivités, entreprises publiques locales (EPL), sociétés d'économie mixte (SEM), bailleurs sociaux, opérateurs et établissements publics d'État et entreprises privées sous réserve du respect du régime des aides d'État.

| N'hésitez pas à poser vos questions à ddt-fondsfriches@meuse.gouv.fr
Plus d'informations sur le site de la [Préfecture de Région](#)

→ La Communauté de communes du Sammiellois a bénéficié d'une aide de 920k € au titre de la DETR, de 220k € au titre de la DSIL Relance 2020 et de 167k € de la Région Grand Est pour la réhabilitation du pôle économique de Chauvencourt.